



## Principales propositions CGT Bretagne

### Il faut une politique publique forte et cohérente pour :

- Appliquer et contrôler des réglementations renforcées de l'Etat en mer et dans les ports, ainsi que les activités de pêche, de cultures marines, aquaculture et ostréicoles.
- Répondre aux besoins de la recherche et développement à partir des potentiels du littoral, de la mer et des océans.
- Mettre en place une gestion intégrée des espaces marins, littoraux, bassins versants, bassins hydrographiques.
- Préserver les espèces et les ressources dans le respect de l'équilibre des écosystèmes marins et littoraux.
- Valoriser l'enjeu industriel du maritime et des activités liées à la mer et aux littoraux y compris les activités touristiques.
- Faire face aux pressions foncières, économiques et démographiques qui s'exercent sur les littoraux afin de créer une nouvelle filière de préservation et de gestion de l'écosystème marin, littoral, bassins versants.
- Lutter contre les risques de pollutions maritimes et des océans.
- Reconquérir et valoriser une pêche gestionnaire de la ressource pour répondre aux besoins alimentaires.

### Il faut un redémarrage des filières industrielles liées au secteur maritime pour :

- Répondre aux enjeux de la construction navale civile et militaire, de la maintenance et de la réparation navale, du nautisme.....
- Permettre le développement de la filière du transport maritime avec ses enjeux portuaires et des infrastructures terrestres.
- Mettre en route une nouvelle filière européenne pour la dépollution et la déconstruction des navires en fin de vie.
- Encourager la modernisation de la flotte en développant l'usage du Gaz Naturel Liquéfié (GNL) en aidant financièrement les bateaux sous pavillon national 1<sup>er</sup> registre qui effectuent les travaux dans les chantiers navals français.

### Il faut une relance portuaire

- Par un repositionnement stratégique et une meilleure coopération des ports français pour capter les trafics du Range des ports de l'Europe du Nord. *Cela suppose le développement des capacités de nos ports et de leur complémentarité, le développement de leurs hinterlands par l'amélioration des dessertes de transport de fret ferroviaire afin d'organiser le report modal en faveur des modes alternatifs à la route.*

- Par des engagements financiers de l'Etat pour rattraper le retard de 20 ans des investissements portuaires notamment dans les ports transférés aux régions en 2004.
- Par le développement du cabotage courte et moyenne distance et du « Feeding » entre les ports secondaires et les grands ports maritimes.
- En investissant pour équiper les ports de terminaux GNL

### **Il faut un renforcement du secteur public**

- Dans les administrations centrales et territoriales de l'Etat qui ont été soumises à des restrictions budgétaires et d'effectifs depuis plusieurs années
- Pour la mise en œuvre d'une véritable politique maritime intégrée qui passe par un renforcement significatif des moyens publics dans l'enseignement maritime, le contrôle, la recherche et l'expertise, l'ingénierie de la biodiversité et des études d'impact
- il convient de mieux doter les organismes de recherche publics en moyens d'investissement, de fonctionnement, et de renforcer la dotation en personnel de ces établissements afin de mieux connaître les ressources et le fonctionnement des milieux marins et littoraux
- Bien articuler les services entre les collectivités territoriales et les différents services déconcentrés de l'Etat (DDTM, DIRM, DREAL) en lien avec les établissements public (CEREMA, AFB...) en s'appuyant sur l'intérêt général et avec pour guide des critères sociaux, environnementaux et économiques
- Revoir le contrat d'objectifs Etat-Ifremer 2013\_2017 qui prévoit un plafonnement des ressources propres au niveau à hauteur de 2013 avec une baisse des effectifs
- Renforcer les moyens du SHOM

**Il faut mettre en place de nouveaux systèmes de financements et moyens** auprès des collectivités et gestionnaires de la biodiversité et à la protection des écosystèmes marins et littoraux

**Il faut créer une direction générale de la mer et du littoral** pour mener une politique maritime intégrée et « maritimer » les DREAL.

### **Il faut une amélioration des conditions sociales des gens de mer**

- En luttant contre les pavillons de complaisance avec responsabilisation sociale et environnementale des multinationales du commerce maritime et des armateurs. *La ratification par la France de la Convention maritime de l'OIT doit être une opportunité pour améliorer les garanties sociales et les conditions de travail des marins et pour lutter contre le dumping social et fiscal.*
- Pour sauvegarder l'emploi des marins nationaux ENIM dont l'avenir est en jeu il faut pérenniser le pavillon français et inverser le processus en place du RIF catastrophique pour l'emploi et les conditions sociales des équipages.

**Il faut une loi de protection du cabotage national et des services portuaires** pour réglementer le travail sur les côtes françaises et cadrer les opérateurs de ferries afin d'éviter le dumping social.

**Il faut maintenir et développer une flotte stratégique pour assurer l'indépendance et la sécurité de l'approvisionnement énergétique par voie maritime.** Le décret du 23 février 2016 modifiant la loi de 1992 n'a pas répondu à cette exigence du secteur maritime.

**Il faut travailler l'aménagement du littoral, les risques littoraux et la gestion du trait de côte en partenariat entre l'Etat, les collectivités locales, les acteurs sociaux-économiques, les usagers...**

- En faisant face aux pressions foncières et en dépassant le cadre communal par une intégration dans les futurs PLUI,
- Par une meilleure planification permettant de concilier au mieux la protection voulue par la loi littorale et le développement humain durable harmonieux des territoires littoraux.
- Par une bonne gestion intégrée du trait de côte, vis à vis du risque d'inondation dans le contexte de changement climatique.
- En renforçant l'information et la participation des populations.
- En intégrant cette question dans la stratégie régionale mer littoral en préparation et dans les différents documents de planification stratégique et spatiale de la Région (SCOT avec volet mer, SDAGE et SAGE...)
- En faisant évoluer la Gestion Intégrée des Zones Côtières vers une Gestion Intégrée Locale de la mer et du littoral intégrant les bassins versants et facilitant la participation des acteurs économiques et sociaux des différents secteurs liés à la mer et au littoral.

### **Il faut développer les EMR en :**

- bâtissant une véritable « filière » des énergies marines scientifique, énergétique et industrielle créatrice d'emplois de qualité et pérennes dans les territoires et les sites portuaires
- Assurant le développement et la maîtrise publique des réseaux et installations de production EMR
- Soutenant financièrement au niveau national les investissements portuaires nécessaires au développement des EMR et en évitant les concurrences entre régions.
- En aidant à la construction des navires de pose et de maintenance des EMR par des chantiers nationaux proches des parcs EMR.
- En portant la capacité de production d'électricité par les EMR à au moins 15 GW en 2030 et 35 GW en 2050
- En fixant l'objectif de 7,5 GW pour l'éolien flottant en 2030 après les résultats des projets pilotes dont celui de Groix
- En lançant rapidement les premières fermes commerciales hydroliennes après le résultat des fermes pilotes et en décidant un appel à projet dans le Fromveur à Ouessant (potentiel 250 MW) avec une liaison 2
- En renforçant la recherche et le développement de manière significative ainsi que des « projets pilotes » pour le stockage de l'électricité des sites de production EMR ( Hydrogène, Méthanation..)
- En accélérant la recherche et le développement sur les autres Energies Marines moins matures ( houlomoteur, Energie Thermique des Mers, micro-algues...)
- En élaborant un plan d'autonomie énergétique pour les îles par les EMR : Ouessant, Molène, Sein, Bréhat par l'hydrolien --- Groix par de l'éolien flottant
- Créant un pôle public de l'énergie intégrant les EMR

### **Il faut développer une pêche et une aquaculture soutenables et propres**

- En expérimentant une approche écosystémique concertée et en développant un véritable partenariat avec les pêcheurs permettant de prendre compte pleinement leur expérience et de définir des objectifs communs à long terme (sociaux, environnementaux et économiques)
- En faisant connaître et en valorisant les efforts d'adaptation des capacités de pêche aux ressources disponibles
- En travaillant l'amélioration de la sélectivité des activités y compris par la construction du navire de pêche du futur

- En soutenant la pêche artisanale
- En s'opposant à la mise en place de concessions de pêche transférables
- En appliquant des quotas pluri-annuels
- En s'engageant dans un renouvellement de la flotte de pêche par des navires plus surs, plus sobres et offrant de meilleures conditions de travail sans augmentation de l'effort de pêche et en commençant par les plus anciens
- En réaffectant les aides (notamment celles du FEAMP) sur la pêche artisanale et un modèle écologique d'aquaculture
- En développant les modèles coopératifs et les circuits courts notamment vers la restauration collective et publique
- En créant les labels correspondants
- En aidant des formes coopératives de proximité dans la transformation/distribution des produits de la mer
- En favorisant le développement local par des acteurs locaux (DLAL FEAMP, Commissions mer littoral au niveau des Pays maritimes...)
- En prenant des engagements à long terme avec les moyens humains et financiers sur les programmes de surveillance et reconquête de la qualité du milieu marin

### **Il faut élaborer une stratégie de l'Etat français pour l'enseignement maritime**

- Amplifier les efforts de formations maritimes, du CAP à l'ingénieur
- En augmentant les moyens humains et matériels des 12 lycées maritimes et de l'ENSM, pour avoir des professionnels formés aux techniques les plus modernes
- En créant de nouveaux lycées au plus près des activités
- En intégrant dans ces filières d'avenir la notion de développement humain durable

### **Il faut développer l'éducation à la mer et la formation aux métiers de la mer**

- Sensibiliser le public aux enjeux maritimes en allant au-delà d'une simple communication, en mettant en place une véritable éducation à la mer (*Exemple Réseau Melglaz en Bretagne*),
- En créant des Maisons de la Mer, des « Ports Center »

### **Il faut mettre en place une gouvernance à 5 et sur 4 niveaux permettant une réelle participation des organisations syndicales des salariés des multiples secteurs liés à la mer et au littoral**

- En respectant La gouvernance à 5 (Etat, élus, employeurs, syndicats, ONG) à tous les niveaux tel que prévue dans le livre bleu.
- En créant 4 niveaux de gouvernance : national (CNML), par façade (CMF), régional (Conférence Mer Littoral CRML), et infra-régional (Conférence Locale Mer Littoral)
- En maintenant les DIRM actuelles et en augmentant leurs moyens même en cas de regroupement des CMF
- En « maritimisant » les DREAL avec les moyens nécessaires
- En renforçant les DDTM
- En augmentant le nombre des représentants salariés dans les différents niveaux de gouvernance et en leur donnant les moyens de participer réellement aux différentes réunions des instances et des groupes de travail.